



COMMUNIQUE DE PRESSE

DES FÉDÉRATIONS DE COMMERÇANTS APPELLENT LES DÉPUTÉS À PLAFONNER L'ÉVOLUTION DES LOYERS COMMERCIAUX DANS LE PROJET DE LOI « POUVOIR D'ACHAT »

La Confédération des Commerçants de France (CDF), la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH), les Commerçants et Artisans des Métropoles de France (CAMF), la Fédération Française de la Franchise (FFF), le Procos et l'Alliance du Commerce appellent les Députés à plafonner l'évolution des loyers commerciaux dans le projet de loi « Pouvoir d'achat », comme c'est le cas pour les loyers d'habitation, afin d'éviter l'explosion des charges immobilières pesant sur les magasins physiques.

Les loyers commerciaux évoluent automatiquement en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ILC) calculé chaque trimestre sur la base de l'inflation à hauteur de 75% et de l'évolution du coût de la construction à hauteur de 25%.

Malgré la révision de sa méthode de calcul en début d'année, l'ILC connaît de **très fortes hausses depuis l'automne 2021** qui vont s'accélérer sous l'effet de l'inflation. L'indice paru au mois de juin dernier au titre du premier trimestre 2022 s'élevait déjà à +3,32%. **L'indice pourrait dépasser les 5% d'ici à la fin de l'année** étant donné le niveau d'inflation envisagé (7% en tendance d'ici fin 2022 et 5,5% sur l'année selon l'INSEE).

Cette hausse intervient alors qu'une **grande part des commerces physiques connaît une chute importante de leur activité et de leur fréquentation en magasin**. Par exemple, les commerces d'habillement ont ainsi perdu 21% de leur fréquentation et vu leur activité baisser de 9% en magasin au premier semestre 2022 comparé à 2019. Un premier bilan des soldes d'été 2022 confirme cette tendance baissière.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les acteurs du secteur, les commerçants ne peuvent pas supporter **une augmentation automatique de leur loyer** qui s'ajoute à la hausse de leurs dépenses d'énergie, des coûts de livraison et des prix d'achat. Ils seront ainsi contraints de répercuter ces différentes hausses sur le prix final payé par le consommateur, alimentant ainsi le processus inflationniste.

Par conséquent, les fédérations signataires demandent aux Députés de prévoir le plafonnement de l'évolution des loyers commerciaux à un maximum de 2,5% dans le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Cette mesure contribuera à l'objectif du Gouvernement de lutter contre la hausse des prix, de soutenir le pouvoir d'achat des Français et de sauvegarder le commerce physique.

Pour rappel, le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat est examiné en séance publique à l'Assemblée nationale du lundi 18 au jeudi 21 juillet. Son article 6 prévoit déjà de plafonner l'évolution des loyers d'habitation pour les particuliers à 3,5%.

« Alors que le commerce physique continue de pâtir des conséquences de la crise sanitaire avec une forte baisse de trafic et d'activité en magasin, il y a urgence à agir pour limiter l'explosion des loyers commerciaux face à l'inflation. Nous demandons aux Députés de plafonner l'évolution de ces loyers au même titre que ce qui est fait pour les logements » **déclarent les représentants des fédérations signataires.**

A propos des organisations signataires :

Confédération des Commerçants De France

La CDF a pour but la représentation et la défense des intérêts professionnels de ses membres auprès de toutes instances administratives ou interprofessionnelles et des pouvoirs publics, ainsi que l'information et l'étude de toutes les questions économiques, techniques, sociales, fiscales et juridiques. Elle prépare, affine et présente les dossiers propres aux particularismes des activités des fédérations qu'elle représente.

La Confédération des Commerçants De France regroupe actuellement 22 organisations professionnelles nationales, régionales ou groupements de commerçants indépendants représentant plus de 450 000 entreprises du commerce de détail alimentaire et non alimentaire sur l'ensemble du territoire, principalement des TPE situés en centre-ville de moins de 11 salariés (dont 30% sans salariés) et plus d'un million de salariés, situés en centre-ville.

Fédération nationale de l'habillement

La Fédération nationale de l'habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter et le textile : elle rassemble 30 300 boutiques multimarques et monomarques, affiliées à une enseigne ou franchises, avec ou sans marques.

Ces commerçants concrétisent aujourd'hui 78 800 emplois en France, et réalisent un chiffre d'affaires de 11,9 milliards d'euros.

Commerçants et Artisans des Métropoles de France

La CAMF, Commerçants et Artisans des Métropoles de France, fédère les associations de commerçants et artisans de 20 métropoles.

La CAMF se positionne sur des sujets primordiaux pour les artisans et commerçants des métropoles et de leurs centres-villes tels que le numérique, la transition écologique, l'adaptation de la réglementation et l'équité fiscale, l'accessibilité et la sauvegarde des commerces de proximité et des centres-villes.

Contact : Éric Malézieux, 06 21 34 68 00, emalezieux.laronde@gmail.com

Fédération Française de la Franchise

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, la Fédération Française de la Franchise est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise. La Fédération Française de la Franchise a créé en 1981 le Salon Franchise Expo Paris, devenu depuis un rendez-vous annuel international majeur de la franchise.

La franchise représente en France 1 965 réseaux, 79 134 points de vente franchisés, pour plus de 68,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 795 441 (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

Contact : Agence MONET , TeamRPFranchise@monet-rp.com, Téléphone : 02 53 35 50 20

Procos

Procos, fédération pour le commerce spécialisé, accompagne les enseignes du commerce spécialisé dans la gestion et le développement de leur réseau. Ses 310 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 110 milliards de chiffre d'affaires.

<https://www.procos.org/> Contact presse : Emmanuel LE ROCH, Délégué Général, 06 07 21 57 02

Alliance du Commerce

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

Pour en savoir plus : www.alliancecommerce.org - Contact presse : Yohann Petiot (06.24.03.66.52)